



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24 §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande d'autorisation a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par Monsieur Christophe Majerus relative à la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Christnach.

Waldbillig, le 12 septembre 2023

Le collège échevinal,

